

Vos questions / nos réponses

Interprétation analyse sanguine

Par [Profil supprimé](#) Postée le 22/01/2020 13:36

Bonjour,

Je suis un homme de 33ans, père, chef d'entreprise.

Ça fait exactement 5 ans que je n'ai pas fumé d'herbe ou de cannabis.

Suite à une soirée, nous nous sommes fait contrôler avec des amis. Mes amis étaient en état d'ébriété et fumaient de l'herbe dans l'habitacle.

J'ai donc inhalé passivement l'herbe.

Étant le conducteur, j'ai eu le droit à la totale de la part des services de police.

Sur place test d'alcool, drogue, tout négatif.

Malgré ça, convocation au commissariat, puis devant le procureur au tribunal.

Ils m'ont demandé un test urinaire. Je viens de le recevoir et il indique « recherche de cannabinoïde urinaire =3ng/ml ».

Je suis surpris que ce ne soit pas à 0ng/ml.

J'ai peur de la réaction du procureur à la vu du résultat.

Comment interpréter ce résultat?

Merci pour votre retour.

Mise en ligne le 29/01/2020

Bonjour,

Vous avez fait, au moment de votre interpellation, un test qui s'est avéré négatif. Une analyse complémentaire vous a été demandée.

Vous êtes surpris que l'analyse ne soit pas à 0 ng/ml, cela pourrait effectivement éventuellement s'expliquer par une consommation passive, qui peut être détectée dans des conditions particulières d'exposition (petit local non aéré, clos, fumées intenses, durée longue d'exposition)

Nous ne pouvons vous dire quelles suites le procureur pourra donner dans la mesure où, bien que certains tests ne réagissent techniquement qu'au delà d'un certain seuil, la consommation de cannabis est interdite quel que soit le taux retrouvé dans l'organisme.

Nous vous suggérons de prendre conseil auprès d'un avocat, par exemple lors des consultations gratuites dans un TGI (tribunal de grande instance) ou dans une maison de justice et du droit.

Cordialement
